



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Troisième réunion du
Conseil ministériel
européen de
l'environnement et de la
Santé (CMES)

**Rapport de la réunion
Bakou, Azerbaïdjan**

16 novembre 2012



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

**Rapport de la troisième réunion du
Conseil ministériel européen
de l'environnement et de la santé (CMES)**

Bakou, Azerbaïdjan

16 novembre 2012

Résumé

Lors de sa troisième réunion, tenue à Bakou, Azerbaïdjan le 16 novembre 2012, le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a abordé la détermination des priorités au sein du Processus européen Environnement et santé et décidé de poursuivre ce travail dans un processus intersessions. Il a décidé de développer plus encore le « Portail européen pour l'environnement et la santé » en consultation avec les membres du CMES d'autres organismes des Nations Unies et d'inviter la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé à participer à ses réunions en qualité d'observateur. Le Conseil a examiné les progrès accomplis dans une stratégie de la communication et une proposition d'un inventaire des accords multilatéraux sur l'environnement et convenu que le travail devait se poursuivre. Il a par ailleurs débattu de la gouvernance du CMES et du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF) ; s'est accordé sur la structure proposée de son projet de rapport au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des Politiques de l'environnement de la CEE-NU et a discuté des relations avec la Commission européenne.

Mots clés

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT – tendances
CONGRÈS
EUROPE

Les demandes concernant les publications du Bureau régional de l'OMS sont à adresser à :

Service des publications
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
UN City
Marmorvej 51
DK-2100 Copenhague Ø,

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (<http://www.euro.who.int/PubRequest>).

© Organisation mondiale de la santé 2013

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillés sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises et de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

Sommaire

Point de l'ordre du jour n° 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour, élection d'un co-président	4
Introduction	4
Point de l'ordre du jour n° 2 : Adoption du rapport de la seconde réunion du CMES et suivi des décisions antérieures.....	4
Point de l'ordre du jour n° 3 : Définir les priorités pour le Processus européen Environnement et santé.....	5
Point de l'ordre du jour n° 4 : Discussion générale sur les priorités pour le Processus européen Environnement et santé.....	6
Allocution de Mme Leyla Aliyeva du Dialogue International pour l'Action Environnementale .	6
Point de l'ordre du jour n° 5 : Rôle du Conseil ministériel dans le renforcement de l'engagement transsectoriel et de l'engagement de l'UE dans le processus EH.....	6
Point de l'ordre du jour n° 6 : Projet de rapport sur le Processus européen santé 2010-2012 au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des Politiques de l'environnement CEE-NU.....	7
Point de l'ordre du jour n° 7 : Plan de communication du processus Environnement et santé	7
Point de l'ordre du jour n° 8 : Accords multilatéraux sur l'environnement en qualité d'outils pour la mise en œuvre des engagements de Parme	7
Point de l'ordre du jour n° 9 : Questions diverses et clôture de la réunion.....	8
Annexe 1. Objet de la réunion.....	9
Annexe 2. Programme.....	10
Annexe 3. Principaux points abordés et conclusions	12
Annexe 4. Liste des participants	15

Point de l'ordre du jour n° 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour, élection d'un co-président

Introduction

1. Le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) a tenu sa troisième réunion à Bakou, Azerbaïdjan, le 16 novembre 2012, à l'aimable invitation du ministère de l'Écologie et des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan. Voir en Annexe 1 l'objet de la réunion, en Annexe 2 le programme de travail et en Annexe 4 la liste des participants. M. Hussein Baghirov, ministre de l'Écologie et des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan, a été élu à l'unanimité co-président de la réunion et a présidé la séance de l'après midi.
2. La réunion a été ouverte par le Président du Conseil ministériel, le docteur Tomaž Gantar, ministre slovène de la Santé, qui a souhaité la bienvenue aux participants et remercié la Gouvernement de l'Azerbaïdjan pour sa généreuse hospitalité. Pour lui, le thème principal de la réunion consiste à s'entendre sur les principales priorités pour le Processus environnement et santé en Europe et sur la mise en oeuvre des engagements de la Déclaration de Parme dans un cadre conceptuel révisé.
3. L'ordre du jour et le programme de travail provisoires sont adoptés.
4. Mme Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, souhaite également la bienvenue aux participants, y compris M. Capak et M. Nies, les coprésidents du Groupe de travail européen Environnement et santé (ETHF), et exprime sa reconnaissance au gouvernement du pays d'accueil. Elle décrit brièvement les développements politiques les plus importants depuis la réunion précédente du Conseil ministériel de février 2012 : La Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20) et l'adoption de la nouvelle Politique européenne de la santé, Santé2020, et du Programme d'action européen pour renforcer les capacités et les services en santé publique.
5. Elle souligne également l'importance stratégique de la réunion pour donner son avis sur la proposition de cadre d'action commun, ainsi que sur la définition des priorités qui façonneraient le programme régional en matière d'environnement et de santé pour les années à venir. Elle souligne l'importance de la reconnaissance des diversités qui existent dans la Région en termes de charge de morbidité attribuable aux différents facteurs de risques environnementaux, de capacités et ressources nécessaires pour y remédier et de perceptions publiques divergentes. Qui demandent de développer un portefeuille souple d'actions concrètes susceptibles d'être personnalisées par les États membres et les partenaires internationaux du Processus environnement et santé en vue de l'adapter à leurs intérêts et besoins spécifiques, tout en abordant, parallèlement, « les points encore à régler » que sont les problèmes persistants nécessitant des mesures nationales, les problèmes mondiaux ainsi que les nouvelles priorités qui font appel à des approches plurisectorielles et à une coopération internationale.
6. M. Baghirov souhaite la bienvenue en Azerbaïdjan aux participants et décrit un certain nombre de projets environnementaux actuels dans son pays, traitant de l'approvisionnement en eau potable, du changement climatique, de l'atténuation de la pollution côtière et de l'assainissement des terres polluées par les industries chimiques et pétrolières.

Point de l'ordre du jour n° 2 : Adoption du rapport de la seconde réunion du CMES et suivi des décisions antérieures

7. Le projet de rapport de la seconde réunion du Conseil ministériel (Bonn, Allemagne 14 février 2012) (document CMES3-4) est adopté.

8. Le docteur Srđan Matic, Coordinateur, Environnement et santé, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, remercie également le Gouvernement de l'Azerbaïdjan pour son hospitalité et pour l'excellent travail préparatoire réalisé par les fonctionnaires du ministère de l'Écologie et des ressources nationales, présente le rapport du Secrétariat sur le suivi des décisions adoptées lors de la seconde réunion (EURO/CMES3-5). Dans le domaine de la gouvernance, il note que le Comité des Politiques de l'environnement (CEP) de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU) a décidé de ne pas proroger le mandat des ministres de l'environnement qui étaient membres du Conseil ministériel, comme le Conseil l'avait suggéré, afin de permettre de réaliser le changement de composition tel que décidé lors de la 17^{ème} session du CPE. Par ailleurs, le CPE a décidé d'accorder à l'Allemagne le statut d'observateur permanent. Le Comité régional de l'OMS pour l'Europe a prorogé de un an le mandat des ministres de la santé et débattre de manière plus approfondie de la composition lors de la 63^{ème} session du Comité régional en septembre 2013.
9. Il note la création de la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé en 2012, conçue pour inciter les jeunes à s'impliquer davantage dans le Processus environnement et santé.
10. M. Alexander Nies, coprésident du Groupe de travail européen Environnement et santé, note que lors de sa seconde réunion, le Conseil avait souhaité un calendrier détaillé des futures réunions du Conseil et du Groupe de travail et une feuille de route pour poursuivre l'action, avec des indicateurs clairs pour évaluer les progrès. Le Secrétariat devrait proposer un programme détaillé du travail entre les sessions qui permettrait au Conseil et au Groupe de travail de faire de réels progrès à l'approche de la prochaine réunion du Conseil. Il faut plus de travail pour préciser les rôles respectifs du Conseil et du Groupe de travail.
11. Mme Jakab déclare qu'une réunion sera programmée entre le Secrétariat, les Coprésidents du Conseil ministériel, le Commissaire à la santé et à la protection des consommateurs et le commissaire européen à l'environnement. L'environnement et la santé doivent figurer à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité régional. Il serait possible de grouper une réunion du Conseil ministériel avec la session du Comité régional, mais cette réunion devrait se tenir à la fin de la semaine précédente car le week-end est déjà réservé pour d'autres réunions. Le docteur Matic suggère que le Conseil invite la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé en qualité d'observateur au Conseil ministériel.

Point de l'ordre du jour n° 3 : Définir les priorités pour le Processus européen Environnement et santé

12. Le docteur Matic attire l'attention sur la Note du Secrétariat concernant la définition des priorités pour le Processus européen Environnement et santé (document CMES3-6) et ses trois annexes (présentation générale de la charge environnementale de la maladie ; portefeuille d'actions pour faire avancer le progrès à l'égard des priorités en matière d'environnement et de santé ; proposition de Portail Européen de l'environnement et de la santé). Si les objectifs décidés à Parme ne peuvent pas être modifiés, le Conseil ministériel doit dispenser des conseils sur les priorités qui doivent être abordées, en tenant compte du contexte politique et stratégique plus large. Le portefeuille proposé d'actions pour faire avancer le progrès à l'égard des priorités en matière d'environnement et de santé en Europe (voir document CMES3-6, Annexe 2) reflète certaines des priorités possibles. Le Portail Européen de l'environnement et de la santé proposé (voir Annexe 3) devra surveiller les données disponibles dans le domaine public et servir d'outil pour l'action et la mise en réseau.

Point de l'ordre du jour n° 4 : Discussion générale sur les priorités pour le Processus européen Environnement et santé

13. M. Nies déclare que le EHTF souhaiterait disposer d'une liste spécifique d'environ cinq objectifs définis à Parme que le Conseil ministériel considère comme étant les plus importants.
14. Dans la discussion qui suit, un représentant allemand déclare que le Conseil ministériel doit identifier un petit nombre d'objectifs définis à Parme comme priorités plutôt que d'en développer de nouveaux. Il est important de mettre l'accent sur la mise en œuvre des objectifs et non sur la surveillance. Le représentant slovène déclare que le Conseil doit chercher à établir un socle d'objectifs communs pour tous les États membres de la Région, pour compléter les rôles spécifiques aux pays que chaque État membre s'est attribué et doit encourager les institutions financières internationales à investir dans des projets qui ont un impact sur la santé. M. Zaal Lomtadze Chef, Section Environnement pour l'Europe et Développement durable, CEE-NU, rappelle aux participants que, selon son mandat, le Conseil a un rôle à jouer non seulement dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de Parme mais également dans la révision et le proposition d'orientations politiques et de priorités stratégiques.
15. Mme Jakab suggère que l'identification de priorités spécifiques est une tâche sans doute mieux adaptée au Groupe de travail qu'au Conseil ministériel lui-même. De nouveaux dossiers émergents tels que le changement climatique doivent être identifiés pour être examinés dans la période suivant la prochaine Conférence ministérielle. Le docteur Matic suggère de poursuivre la définition des priorités dans un processus intersessionnel, pour lequel les Ministres nommeraient des suppléants ou des conseillers.
16. La Serbie offre d'accueillir la prochaine réunion du Conseil ministériel en avril 2013.

Allocution de Mme Leyla Aliyeva du Dialogue International pour l'Action Environnementale

17. Mme Leyla Aliyeva, fondatrice de l'organisation environnementale de la jeunesse azéri Dialogue International pour l'Action Environnementale (IDEA), a prononcé une allocution lors de la réunion. Avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), son organisation a mis sur pied la première « Semaine Verte » d'Azerbaïdjan qui coïncide avec la réunion actuelle du Conseil ministériel, et a rassemblé 50 représentants venant de plus de 25 pays. L'IDEA cherche à donner à la prochaine génération de jeunes une solide compréhension des problèmes environnementaux et les outils de base pour les surmonter. Mme Jakab a commandé le travail de l'IDEA et envisage de poursuivre la collaboration entre l'organisation et l'OMS.

Point de l'ordre du jour n° 5 : Rôle du Conseil ministériel dans le renforcement de l'engagement transsectoriel et de l'engagement de l'UE dans le processus EH

18. Le docteur Matic déclare que l'engagement avec la Commission européenne reste un problème, ce qui s'explique en partie par le fait que l'on ne sait pas clairement quelle direction doit être impliquée : la Direction générale de la santé et des consommateurs (DG SANCO) ou la Direction générale de l'environnement.
19. Plusieurs membres ont convenu de la nécessité de renforcer la participation active de la Commission européenne dans le Processus environnement et santé.

20. Les participants formulent plusieurs suggestions, notamment l'exploitation des contacts personnels des Ministres et le ciblage des services et des personnes pertinents au sein de la Commission.

Point de l'ordre du jour n° 6 : Projet de rapport sur le Processus européen santé 2010-2012 au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des Politiques de l'environnement CEE-NU

21. Mme Francesca Racioppi, Conseiller principal pour les questions politiques et de programmes, Gouvernance et partenariats en matière d'environnement et de santé, Bureau régional pour l'Europe OMS, a présenté la première version du rapport du Conseil ministériel et de l'EHTF au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au CPE (document EURO/CMES3-8), traitant de la composition et du mandat du Conseil ministériel, de la composition du Groupe de travail, du statut actuel du travail des deux organismes et des priorités pour l'environnement la santé dans la Région européenne de l'OMS. Le rapport sera soumis à la 63^{ème} session du Comité régional et à la 19^{ème} session du CPE en qualité de document de travail, accompagné par un projet de conclusion, de décision et/ou de résolution et par un document d'information, actuellement en préparation, intitulé « Processus européen Environnement et santé – Et maintenant ? ».
22. Les participants ont proposé un certain nombre d'amendements et d'ajouts au rapport que le Secrétariat s'est engagé à incorporer dans la version finale. Ils sont également convenus de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour compléter le rapport, dans le cadre du programme de travail entre les sessions du CMES.

Point de l'ordre du jour n° 7 : Plan de communication du processus Environnement et santé

23. Mme Racioppi présente le plan de communication proposé pour le Processus environnement et santé (document EURO/CMES3-9). Ce plan est destiné à augmenter la visibilité des problèmes d'environnement et de santé et à mobiliser des audiences spécifiques afin d'accroître le soutien politique et public. Un plan d'action associé déterminera le calendrier, la teneur, la raison d'être et les rôles de chacune des parties impliquées.
24. Le Secrétariat propose de mettre sur pied un groupe de travail chargé de la communication travaillant par courriel à l'approche de la prochaine réunion du Conseil ministériel. Elle appelle les participants à nommer au groupe de travail des experts en stratégie de communication.
25. Les participants notent que le plan doit décrire avec plus de clarté le rôle envisagé pour chaque État membre et mettre en avant le développement de partenariats avec la jeunesse et les autres groupes de parties prenantes. Le projet de communication nécessitera un programme de travail réaliste et un budget adéquat. Les participants formulent des commentaires sur les messages de communication répertoriés en Annexe 1 du document.

Point de l'ordre du jour n° 8 : Accords multilatéraux sur l'environnement en qualité d'outils pour la mise en œuvre des engagements de Parme

26. Mme Racioppi présente le rapport sur les accords multilatéraux sur l'environnement (EURO/CMES3-10). Le Secrétariat a poursuivi son travail sur un inventaire des instruments internationaux pertinents pour l'environnement et la santé, qui constitueraient une base de données en ligne consultable mise gratuitement à la disposition sur le site Internet de l'OMS. Plus de 90 instruments internationaux ont été ajoutés à ce jour. Il y a neuf critères de

recherche, notamment le titre de l'instrument, ses parties, son domaine principal et sa pertinence vis-à-vis de la Déclaration de Parme et des Objectifs de priorité régionale.

27. M. Dusik attire l'attention sur le Portail d'information des Nations Unies sur les Accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA),¹ animé par le PNUE, qui rassemble des informations sur les accords multilatéraux sur l'environnement. Le PNUE a assuré le Secrétariat de nombreux accords répertoriés dans le Portail d'information et l'inventaire proposé par l'OMS.
28. M. Baghirov déclare que Azerbaïdjan désire participer aux futurs travaux sur le projet.

Point de l'ordre du jour n° 9 : Questions diverses et clôture de la réunion

29. Mme Racciopi lit un résumé des principaux points abordés et des conclusions de la réunion, auxquels les participants proposent un certain nombre d'amendements mineurs. Le Conseil ministériel adopte les conclusions, qui sont reproduites en Annexe 3.
30. Mme Jakab, résumant les discussions de la journée, déclare que la réunion a offert aux participants une meilleure compréhension des rôles respectifs du Conseil ministériel et du Groupe de travail. Le Conseil ministériel doit être pleinement responsable de ses décisions et de ses activités, notamment vis-à-vis des activités intersessionnelles. Elle entreprend de soumettre les propositions pour le roulement des membres du Conseil ministériel et les options pour tenir une réunion du Conseil ministériel regroupée avec la prochaine session du Comité régional.
31. M. Baghirov déclare la session close à 17:00 le 16 novembre 2012.

¹ www.informea.org.

Annexe 1. Objet de la réunion

La troisième réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) est organisée en concertation avec les coprésidents du CMES conformément à l'article 5 du règlement intérieur adopté lors de la première réunion, le 4 mai 2011.

Au cours des réunions précédentes, le CMES a reconnu la nécessité d'apporter plus de clarté sur le niveau conceptuel des problèmes d'Environnement et de santé et sur un ensemble clair de priorités sur lesquelles les pays pourraient concentrer leurs efforts. Le CMES a demandé au Secrétariat de travailler sur la révision de l'objet de la priorité relative des questions d'environnement et de santé. Les points suivants devraient être pris en compte : le progrès scientifique dans la compréhension des relations complexes et interdépendantes entre l'environnement et la santé ; les développements les plus récents dans les politiques mondiales d'environnement et de santé, notamment en matière de développement durable et de gouvernance, les maladies non transmissibles, la sécurité sanitaire, l'énergie, les ressources naturelles, le bien être des hommes, d'autres secteurs d'importance mondiale et le besoin d'une prise en charge commune du programme par les deux secteurs. Le Conseil a également partagé l'impression qu'il était nécessaire de conceptualiser ces questions d'une manière claire et compréhensible, afin de mieux plaider en faveur de l'action trans-sectorielle pour l'environnement et la santé. Conformément à cette demande spécifique et pour donner suite aux décisions antérieures, les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

1. examiner, discuter et avaliser un cadre conceptuel révisé pour l'environnement et la santé en Europe en vue de relever les grands défis en matière d'environnement et de santé du 21^{ème} siècle ainsi que les développements et processus politiques majeurs, notamment le développement durable, Santé 2020 et la réforme de l'OMS ;
2. examiner et se mettre d'accord sur une proposition relative aux priorités pour le Processus européen Environnement et santé (EHP) et la mise en œuvre des engagements de Parme dans le cadre conceptuel révisé ;
3. examiner la première version et formuler des conseils pour les révisions ultérieures du Rapport du CMES au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des Politiques de l'environnement de la CEE-NU en 2013;
4. examiner et adopter le plan de communication proposé pour le Processus européen Environnement et santé ;
5. Examiner le document sur les accords environnementaux multilatéraux en qualité d'outils pour la mise en œuvre des engagements de la conférence de Parme.

Annexe 2. Programme

09:00 – 10:00

10:00 - 10:20

Inscriptions

Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour, élection d'un coprésident

Tomaž Gantar, coprésident du CMES

Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe

Hussein Baghirov, Ministre de l'Écologie et des ressources naturelles, Azerbaïdjan

Documents pertinents :

1. *Objet de la réunion*

2. *Programme provisoire*

3. *Liste provisoire des participants*

10:20 – 10:45

Adoption du rapport de la seconde réunion du CMES et suivi des décisions antérieures

Documents pertinents :

4. *Projet de rapport de la seconde réunion du CMES*

5. *Rapport du Secrétariat sur le suivi des décisions précédentes*

10:45 – 11:30

Définition des priorités pour le Processus européen Environnement et santé

Présentation par le Secrétariat

Documents pertinents :

6. *Note du Secrétariat : Définition des priorités pour le Processus européen*

Environnement et santé

7. *Document de travail : Environnement et Santé – Et maintenant ?¹*

11:30 – 11:45

11:45 – 13:00

Pause-café/thé

Discussion générale sur les priorités pour le Processus européen Environnement et santé

13:00-14:00

14:00 – 14:30

Déjeuner

Rôle du Conseil ministériel dans le renforcement de l'engagement transsectoriel et l'engagement de l'UE dans le processus EH

14:30 – 15:00

Projet de rapport sur le Processus européen santé 2010-2012 au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des Politiques de l'environnement CEE-NU

Documents pertinents :

8. *Projet de rapport sur le Processus*

¹ Ce point n'est pas discuté.

*européen environnement et santé 2010-2012
au Comité régional de l’OMS pour l’Europe
et au Comité des Politiques de
l’environnement de la CEE-NU*

15:00 – 15:30

15:30 – 16:00

Pause-café/thé

Plan de communication du processus

Environnement et santé

Documents pertinents :

9. Plan de communication du processus

Environnement et santé

16:00 – 16:30

**Accords multilatéraux sur l’environnement
en qualité d’outils pour la mise en œuvre des
engagements de Parme**

Documents pertinents :

*10. Accords multilatéraux sur l’environnement
en qualité d’outils pour la mise en œuvre des
engagements de Parme*

16:30 – 17:00

soirée

Questions diverses et clôture de la réunion

**Événement accueilli par le Ministère de
l’écologie et des ressources naturelles de
l’Azerbaïdjan**

Annexe 3. Principaux points abordés et conclusions

Adoption du rapport de la seconde réunion du CMES

Le CMES adopte le rapport de sa seconde réunion (Bonn, 14 février 2012);

Suivi des décisions précédentes

Le CMES:

- Insiste sur la nécessité de renforcer la coopération avec la Commission européenne;
- Convient de mettre sur pied des réunions du Secrétariat et des coprésidents du CMES/EHTF avec la DG SANCO et la DG Environnement en vue d'améliorer et de clarifier la collaboration avec la Commission européenne;
- Demande au Secrétariat de développer :
 - un programme de travail intersessionnel (à mettre en œuvre avec l'appui des suppléants du CMES) ;
 - un bref document de réflexion exposant les rôles éventuels du Groupe de travail et du Conseil ministériel ;
 - une proposition pour un mécanisme de rotation des membres du Conseil ministériel.
- Décide d'adresser une invitation permanente à la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé pour participer aux réunions du CMES en qualité d'observateur ;
- Apporte son appui à l'inclusion de l'Environnement et de la santé en qualité de point à l'ordre du jour du prochain Comité régional de 2013, avec la possibilité de regrouper la prochaine réunion du CMES avec le CR (toutefois, ceci devrait se faire le vendredi précédent la réunion).

Définition des priorités pour le Processus européen Environnement et santé

Le CMES décide de :

- Poursuivre le travail sur la définition des priorités, dans le cadre du programme intersessionnel de travail du CMES (avec l'appui des suppléants des membres du CMES) ;
- Mettre l'accent sur l'importance de la mise en œuvre nationale des engagements contractés à Parme, faisant la meilleure utilisation possible de nombreuses ressources/outils/instruments de politique qui sont déjà disponibles au niveau international ;
- Mettre l'accent sur le rôle de la collaboration et des actions internationales en vue de traiter les problèmes de portée régionale et mondiale ;
- Intégrer les priorités intersectorielles dans le cadre du travail de mise en œuvre des priorités ;

- Examiner les nouvelles priorités émergentes dans le cadre du processus préparatoire pour la Sixième conférence ministérielle sur l'EH en 2016 ;
- Admettre l'existence d'une diversité de problèmes, besoins et priorités parmi les États membres et, par conséquent, permettre une approche souple de la définition des priorités et des actions nationales ;
- Continuer à développer le « Portail EH européen » en consultation avec les membres du CMES des autres organisations des Nations Unies, afin de tenir pleinement compte des ressources disponibles qui peuvent appuyer les mesures, notamment InforMEA ;
- Développer un plan pour engager le CMES avec les établissements financiers internationaux en vue d'orienter le financement des activités vers les priorités EH.

Le CMES :

- Décide de tenir sa 4^{ème} session en avril 2013 ;
- Remercie la Serbie pour sa proposition d'accueillir la prochaine réunion du Conseil ministériel.

Projet de rapport sur le Processus européen santé 2010-2012 au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des Politiques de l'environnement CEE-NU

Le CMES:

- Décide de développer le rapport dans le cadre de son programme de travail intersessionnel et de présenter des commentaires spécifiques au Secrétariat ;
- Accepte la proposition de structure du rapport à RC63 et CEP19, ainsi que le calendrier ;
- Accepte la proposition de liste de documents à soumettre au CR.

Plan de communication

Le CMES:

- accepte la proposition de structure du plan de communication ;
- Accepte de désigner des points focaux de communication pour mieux approfondir le travail dans le cadre de l'ordre du jour intersessionnel ;
- Accepte d'inciter les jeunes à mettre en œuvre la stratégie (notamment par le biais du réseau WHY de jeunes journalistes) ;
- Accepte de suivre une approche rentable et progressive ;
- Accepte de fournir au Secrétariat un retour sur les messages clé proposés.

Accords multilatéraux sur l'environnement en qualité d'outils pour la mise en œuvre des engagements de Parme

Le CMES:

- accepte le développement de l'inventaire des instruments de politique ;
- accepte de collaborer avec le Secrétariat pour perfectionner l'inventaire afin de

garantir la valeur ajoutée et la coordination avec d'autres initiatives pertinentes (telles que InforMEA) ;

- accepte de mettre en œuvre le projet avec une approche graduelle ;
- accepte de discuter à nouveau de la portée du rapport proposé sur la gouvernance dès lors que les étapes initiales de la constitution de la base de données ont été menées à bien afin de tenir compte de la portée plus large des discussions au sein du CMES.

Annexe 4. Liste des participants

AZERBAÏDJAN

M. Hussein Baghirov, membre du CMES

Ministre, ministère de l'Écologie et des ressources naturelles
Bakhram Aghayev 100-A
AZ 1073 Bakou, Azerbaïdjan

M. Firdovsi Aliyev, Délégué

Vice-ministre de Écologie et des ressources naturelles de la République Azerbaïdjan

M. Abbas Valibekov, Délégué

Vice-ministre de la Santé de la République d'Azerbaïdjan

M. Emin Garabaghli, Délégué

Chef de la Division de la coopération internationale
Ministre de l'Écologie et des ressources naturelles

M. Rasim Sattar-zada, Délégué

Chef de la Division de la politique environnementale
Ministre de l'Écologie et des ressources naturelles

BÉLARUS

M. Vladimir G. Tsalko, membre du CMES

Ministre des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement
Ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement

Mme Marina Philipiyuk, Déléguée

Responsable, Service de la coopération internationale
Ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement

FRANCE

M. Charles Saout, Suppléant

Directeur adjoint
Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation,
Direction de la santé
Ministère des affaires sociales et de la santé

MALTE

Dr Ray Busuttil, Suppléant

Surintendant de la santé publique
Surintendance de la santé publique

ROUMANIE

M. Daniel Cristian CIOBANU, *Suppléant*

Ambassadeur

Ambassade de Roumanie auprès de la République d'Azerbaïdjan

M. Radu Gorincioi, *Délégué*

Adjoint au chef de la Mission

Ambassade de Roumanie auprès de la République d'Azerbaïdjan

SERBIE

Professeur Vladimir Djukic, *Suppléant*

Secrétaire État

Ministère de la Santé de la République de Serbie

SLOVÉNIE

Dr Tomaž Gantar, *membre du CMES*

Ministre de la Santé

Ministère de la Santé

Dr Marta Ciraj, *Déléguée*

Secrétaire, Bureau des affaires de l'UE et des relations internationales

Ministère de la Santé

Dr Pia Vracko, *Déléguée*

Médecin

Institut national de santé publique

TURQUIE

M. Mehmet BAŞ, *Suppléant*

Directeur général de la Direction de la gestion environnementale

Ministère de l'Environnement et de l'urbanisation

COMMISSION EUROPÉENNE

M. Federico Berna

Chef des Opérations secteur

à la Délégation de l'Union européenne

Landmark III, 11^{ème} étage

Bakou, Azerbaïdjan

M. Amaury Hoste

Chef de projet

Délégation de l'Union européenne,

Bakou, Azerbaïdjan

CEE-ONU

M. Zaal Lomtadze, *Suppléant*

Chef

Section Environnement pour l'Europe et Développement durable

Genève, Suisse

PNUE

M. Jan Dusik, *membre du CMES par intérim*

Directeur par intérim,

Bureau régional pour l'Europe/PNUE,

Genève, Suisse

M. Mahir Aliyev

Coordinateur régional

Bureau régional pour l'Europe/PNUE

Genève, Suisse

M. Wondwosen K. Asnake, *Délégué*

Bureau régional pour l'Europe/PNUE

Partenariats avec les Grands Groupes et les parties prenantes

Genève, Suisse

BUREAU RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'EUROPE

Mme Zsuzsanna Jakab, *membre du CMES*

Directrice régionale

Dr Srdan Matic, *Délégué*

Coordinateur, Environnement et santé

Mme Francesca Racioppi, *Déléguée*

Conseiller principal pour les questions politiques et de programmes

Gouvernance en matière d'environnement et de santé et partenariats, OMS EURO

Dr Guénaél Rodier, *Délégué*

Directeur, Division des maladies transmissibles, de la sécurité sanitaire et de l'environnement

MEMBRES DE DROIT DU CMES

Dr Krunoslav Capak, *Président de l'EHTF*

Directeur adjoint

Institut national croate de santé publique

14 avenue Duquesne

Rockefellerova, 7

10 000 Zagreb, Croatie

M. Alexander Nies, *coprésident de l'EHTF*

Chef de direction
Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire
Robert-Schuman-Platz 3
D-53175 Bonn, Allemagne

OBSERVATEURS

Azerbaïdjan

M. Amil Sefiyev
Chef de la division Publicité environnementale

M. Najmaddin Orujov
Chef du secteur Production

M. Kanan Karimli
Conseiller principal de la Division de la politique environnementale

M. Tural Mammadov
Conseiller principal de la Division Innovation, investissement et travail avec des projets environnementaux

M. Rashad Allahverdiyev
Conseiller de la Division de la coopération internationale

Mme Sevinj Ibadova
Conseiller auprès de la Division de la coopération internationale

M. Rashad Allahverdiyev
Conseiller auprès de la Division de la coopération internationale

M. Ilgar Aslanov
Conseiller auprès de la Division Finances

M. Rashad Mammadov
Chef Informatique

Allemagne (État membre observateur)

Dr Birgit Wolz, *Suppléante*

Chef de la division IG II 2
Environnement et santé
Ministère fédéral de l'Environnement,
de la Conservation de la nature et de la Sécurité nucléaire
Robert-Schuman-Platz 3
D-53175 Bonn, Allemagne

Dr Ute Winkler, *Déléguée*
Bundesministerium für Gesundheit /
Ministère de la santé
Ministère fédéral de la Santé, G22,

SECRETARIAT DE L'OMS

Mme Julia Solovieva

Chef de projet

Gouvernance et partenariats en matière d'environnement et de santé, OMS EURO

Dr Kamran Garakhanov,

Directeur du bureau de pays,

OMS, Bakou, Azerbaïdjan

Dr Javahir Suleymanova

Administrateur national

OMS, Bakou, Azerbaïdjan

Dr Samir Mehdiyev

Administrateur national

OMS, Bakou, Azerbaïdjan

Mme Teresa Lander, *auteur de rapport*

Twain Cottage, Church Rd, Doynton,

Royaume Uni

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

États membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Biélorus
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République de Moldova
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie
Ukraine

**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional de l'Europe**

Marmovej 51 DK-2100 Copenhagen Ø, Denmark

Tel.: +45 45 33 70 00 Fax: 45 45 33 70 01 E-mail: postmaster@euro.who.int

Web site: www.euro.who.int